

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt, le dix-huit Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : M. Daniel, M. Maron, M. Maugez, M. Hédin, M. Beeuwsaert, M. Péron, M. Fedoelle, M. Renard, M. Gille, Mme Dewulf, Mme Tribouillet, Mme Bellu.

ABSENTS : Mme Bellay (pouvoir à Mme Bellu), Mme Parmentier (pouvoir à M. Maron) M. Boucher (pouvoir à Mme Dewulf).

M. Maugez est nommé secrétaire de séance.

Procès-Verbal 5.2020

Début de séance à 20h30.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 16 Juillet 2020. Le compte rendu de la séance du 16 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE :

Le Contrat de Travail à Durée Déterminée de l'adjoint administratif arrivant à son terme au 06 octobre 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le CDD. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à renouveler le CDD de l'adjoint administratif pour une durée d'un an.

REVALORISATION RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT :

Vu la délibération du 04 Octobre 2019 décidant de fixer le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif à 4932,62 €,

Vu l'indice TP10a pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité et en application de l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, de demander pour chaque nouveau raccordement à l'assainissement une participation d'un montant de 4962,71 €.

DETERMINATION PRIX LOCATION DU FOYER POUR ASSOCIATIONS :

Vu la demande d'une association extérieure à la Commune concernant l'utilisation du Foyer J.A Niel pour une durée de 2 heures hebdomadaires, il y a lieu de fixer un tarif de location pour pallier aux frais de fonctionnement. Après débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix à 30 € par mois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la location du foyer à 30 € par mois pour cette association.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative sur le Budget Primitif 2020 de la Commune suite à la remise des récompenses aux bacheliers établie comme suit:

- Section de fonctionnement : article 6232 (fêtes et cérémonies) – 150,00 €
- Section de fonctionnement : article 6714 (Bourses et prix) + 150,00 €

La modification budgétaire n'impactant pas la comptabilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative sur le Budget Primitif 2020 Commune.

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 – SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE :

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Énergie de l'Oise a adressé son rapport d'activité 2019. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Énergie de l'Oise. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte dudit rapport.

RAPPORT ANNUEL 2019 – SEAO VEOLIA :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2019 de SEAO VEOLIA. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 de SEAO VEOLIA.

CONVENTION EPICERIE SOLIDAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Social du canton de Grandvilliers a envoyé la convention de partenariat avec l'Épicerie Solidaire de la Picardie Verte. Celle-ci a pour objectif d'apporter une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique et fragilisé de la Commune. Leur mission est de proposer à ces bénéficiaires un accompagnement individuel et collectif s'inscrivant dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle et contribuer ainsi à leur autonomie. Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT (CCID) – ETABLISSEMENT DE LA LISTE DE CONTRIBUABLES PROPOSEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. La commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessous :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il est proposé au Conseil Municipal, après vote, de dresser une liste de 24 personnes dans les conditions suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Daniel DESMET	Mme Nathalie ANTUNES
Mme Marion CRAMPON	Mme Corinne BAESELEN
M. Jean-François DELAGRANGE	M. Guillaume LEROUX
M. Germain DUMINY	Mme Brigitte GRAVET
M. Thierry GILLON	M. Laurent MAUDUIT
Mme Sabine GODIN	M. Dominique MARCEAU
M. Jean-Pierre LEGOIX	Mme Christelle CORNILLE
Mme Marie-Claude LEROUX	Mme Renelle DUPONCHELLE
M. Denis LEROY	Mme Sylvie DURAND
M. Serge MERLIER	M. Bertrand FAURE
Mme Laetitia PARMENTIER	Mme Nathalie BOYER
M. Eddie RENSON	M. Michel RADANNE

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PREVISIONS TRAVAUX 2021 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la prévision de travaux pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal émet les propositions suivantes :

- Réfection de bordures Rue Adam

Monsieur le Maire informe que des devis seront demandés et après présentation au Conseil Municipal, une demande de subvention sera établie.

- Réparation du calvaire Rue de Martincourt

Une réflexion est en cours pour adhérer à l'association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis.

- Marches de l'Eglise

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous le 23 septembre avec une association d'insertion pour l'étude du projet de rénovation des marches et de la main courante.

- Construction d'un bâtiment pour local technique.

Monsieur le Maire informe que des devis sont en cours.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe que des devis pour l'achat d'un gyrobroyeur déporté seront demandés et la dépense sera prévue sur le Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire informe que le recensement aura lieu en 2021 et nécessite le recrutement d'un Agent recenseur.

Monsieur Maron informe que le dernier marché villageois s'est bien déroulé.

Monsieur Hédin demande où en sont les travaux Rue de Villembroy. Monsieur le Maire informe qu'ils devraient débuter le 10 Novembre prochain pour une durée d'environ de 8 à 10 semaines.

Monsieur Gille demande à ce que la Commission Chemins se réunisse. La date est fixée au 03 octobre.

Monsieur Gille fait part de son inquiétude face aux comportements de plus en plus dangereux des automobilistes qui roulent à grande vitesse dans la traversée du village et demande de réfléchir à des solutions afin de remédier à ce problème.

En raison de l'évolution du contexte sanitaire actuel et un protocole évoluant régulièrement :

- Le spectacle de Noël initialement prévu est annulé mais la distribution des cadeaux par le Père Noël est maintenue avec une organisation adaptée à la situation.
- Le goûter des anciens n'aura pas lieu, le mode de distribution des colis reste à définir.

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour « l'interdiction de fumer et de vapoter aux abords des établissements scolaires ».

Mme Tribouillet informe qu'une réunion des bénévoles est prévue prochainement afin d'organiser l'accueil des enfants des écoles de la Commune à la bibliothèque.

Madame Bellu signale que 2 nids de frelons asiatiques ont été retirés au sein de la Commune et qu'il faut rester vigilant et signaler à la mairie la présence de nid.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h10.

Prochaine réunion le 06 Novembre 2020.